L'Algérie coûtait-elle trop cher à la France ?

Le jeudi 29 septembre 2016

L'Algérie était-elle une bonne affaire ou un fardeau pour la France ? Le livre que Samir Saul vient de publier chez Droz, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, répond à cette question. Hubert Bonin a lu l'ouvrage pour *L'Histoire* et en a fait la recension dans le numéro 428. Il en discute certaines conclusions avec Samir Saul.

La France s'est-elle en effet retirée de ses trois possessions nord-africaines parce qu'elles ne rapportaient plus ou parce qu'elle coûtaient trop cher ? La décolonisation était-elle due à des calculs économiques ? Dans les années 1950, un courant d'idée, conduit par le journaliste Raymond Cartier, estimait que les colonies coûtaient trop cher et qu'il fallait s'en débarrasser. Procédant à une vaste enquête sur la politique économique de l'État français et le parcours des 154 principales entreprises actives en Afrique du Nord, Samir Saul met cette vision à l'épreuve et la rejette.

Globalement les entreprises (elles sont toutes françaises) sont rentables jusqu'au bout. Elles ne boudent pas l'Afrique du Nord, n'inclinent pas à l'abandonner et n'expriment aucune position sur la question de la décolonisation. Loin de chercher à se défaire d'onéreuses possessions, l'État français s'emploie à les retenir et, à défaut, à consolider les positions économiques françaises dans des contrées à l'avenir jugé prometteur.

1. Les limites du « pacte colonial ». L'économie algérienne est-elle après 1945 une économie totalement dominée ?

Hubert Bonin : Vous évoquez à plusieurs reprises « le pacte colonial », situation de monopole commercial dans lequel l'empire était destiné à accueillir les exportations de la métropole et à l'alimenter en denrées et matériaux, voire en main-d'œuvre ou même en soldats en temps de guerre. L'Afrique du Nord offre évidemment plusieurs exemples de ces flux bilatéraux (biens manufacturés dans un sens, céréales et vin, dans l'autre). Pourtant, dans plusieurs secteurs, elle exporte aussi ses productions vers des pays étrangers. Il serait donc hasardeux d'affirmer que tout était cadenassé, franco-français.

Samir Saul : Le « pacte » colonial est au cœur des réflexions post-1945. Deux faits sont frappants : d'abord, non seulement les autorités françaises ne le défendaient plus, il y avait consensus qu'il était périmé ; ensuite, toute leur politique économique visait à le dépasser pour instaurer une relation franco-algérienne plus évoluée, toujours dans le cadre d'une Algérie française. Tel était le défi de l'époque. On sait qu'il ne put être relevé.

Le commerce est un volet du « pacte » colonial. Quoique la relation commerciale franco-algérienne ne soit pas exclusive ou hermétique, elle est dominante. A l'importation et à l'exportation, elle se situe à plus de 82 % des courants d'échanges algériens en 1961 ; elle tournait autour de 75 % durant les années 1950. Les autres clients les plus importants sont la Grande-Bretagne (3% dans le minerai de fer, alfa), la RFA (3 %) et l'Italie (2 %). La part des ventes à l'Union française/Zone franc est en légère diminution, de 7 à 8 % au lendemain de la guerre à 5,6 % en 1961. Les produits agricoles constituent 80 % des exportations, cédant ensuite la place aux hydrocarbures qui atteindront le seuil de 98 % à la fin des années 1980.

L'économie algérienne est primaire (agricole et minière), conformément au « pacte » colonial, lequel n'est pas que commercial. Il a comme conséquence capitale de générer le sous-développement en façonnant l'économie et la société du pays lié par la spécialisation culturale ou minérale, tournée vers le marché extérieur. Une structure des échanges reposant sur quelques produits bruts et matières premières n'en est que le reflet. Sur ce plan, l'Algérie fournit un modèle achevé de l'application du « pacte » colonial et l'économie coloniale une affaire rémunératrice. Ce système est un succès complet, n'eût été la faiblesse qui lui sera fatale : ses effets sur la société autochtone.

2. Les Européens d'Algérie sont-ils un marché fructueux pour les entreprises françaises ?

Hubert Bonin : On peut regretter aussi que vous n'ayez pas pris en considération la réalité du marché constitué par les communautés coloniales elles-mêmes. Si elles sont assez faibles numériquement en Tunisie, au Maroc et en Afrique subsaharienne, elles sont très importantes en Algérie (qui compte près de 950 000 Européens avant l'indépendance). Il aurait été intéressant de scruter quels débouchés ces communautés représentaient précisément pour les industries françaises et de quel pouvoir d'achat elles disposaient, surtout en ville. Il y avait parmi elles des classes moyennes et supérieures tout autant que des classes populaires. Par exemple, si les banques sont si actives en Algérie (Compagnie algérienne, CFAT, Crédit lyonnais, Société générale), c'est avant tout parce qu'elles y gèrent les comptes de ces clients « européens », qu'elles leur accordent des prêts hypothécaires pour leurs exploitations agricoles ou leurs investissements immobiliers. Or il est difficile, à la lecture de votre ouvrage, de mesurer quantitativement et qualitativement ces marchés, que Jacques Marseille avait pourtant bien analysés en 1984 dans sa thèse [1].

Samir Saul : L'Algérie est clivée ; son économie est duale : européenne/capitaliste et autochtone/archaïque. Le débouché et le partenaire de l'économie métropolitaine se retrouvent dans la communauté européenne ; la communauté autochtone demeure un monde à part. La première est minoritaire mais elle domine sur tous les plans, y compris économique. C'est le phénomène typiquement colonial de l'enclave plus développée qui est greffée à un environnement sous-développé et qui est la véritable interface de la métropole avec sa colonie. Rappelons que les colons passaient pour « les Algériens », les autochtones étant « les musulmans ».

Les pages 148-151 de mon livre répondent directement à la question. Premier client de la France, l'Algérie prend 12,9 % des exportations françaises en 1961 (12% en 1955). Cependant la composition est diversifiée et aucune branche importante de l'économie française ne dépend du débouché algérien. Ne nous laissons pas égarer par des articles marginaux comme les bougies. En 1959, les secteurs principaux dirigent entre 1,3 et 4,3 % de leur production en Algérie. Ceux dont la part est la plus élevée ne sont guère des vestiges d'une ère révolue : « automobiles et cycles », « produits pharmaceutiques », « ouvrages en filés ». La thèse cartiériste qui, entre autres, fait de l'outre-mer une source de « retard » de l'économie française est une vue de l'esprit qui ne se vérifie pas. Le rôle de l'outre-mer s'avère modeste, ni freineur ni accélérateur de l'économie hexagonale. Le cartiérisme ne résiste pas à l'analyse.

3. La France a-t-elle abandonné (économiquement) l'Algérie ?

Hubert Bonin : Vous passez au tamis chaque secteur économique, afin de reconstituer l'évolution des investissements français en Afrique du Nord, d'abord sous la IVe République, puis juste avant la décolonisation (1946-1962). Vous insistez sur l'ampleur des investissements réalisés alors par une France ardemment volontariste, désireuse de doter ses territoires du Maghreb d'infrastructures et d'industries de base (métallurgie, cimenterie, agrobusiness). On a parfois l'impression que la croissance économique s'accélère alors uniquement grâce à cette économie mixte, mêlant

financements publics et privés d'un côté, entreprises privées ou semi publiques (essentiellement dans le pétrole) de l'autre, en une solidarité et une complémentarité fécondes. On pourrait reprendre ici le titre de la thèse de Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie*, qui évaluait la balance entre apports européens et rendements économiques de la colonie [2].

Mais, au fond, n'est-ce pas ce modèle économique là que reprend, après la décolonisation, l'Algérie tiers-mondiste dans les années de Boumediene (1965-1976), comme l'a bien analysé Gilbert Meynier [3] ? En Algérie, l'étatisme, les fonds publics, la logique planificatrice, la logique régionaliste, semblent bien alors perpétuer le système hérité de la France coloniale, alors que le Maroc et la Tunisie paraissent manquer de ce souffle qui pousse à une croissance soutenue. Pouvait-on « vaincre le sous-développement » sans de telles vagues d'investissements « par en haut » ? Que se serait-il passé si l'Algérie était restée « française » jusqu'aux années 1970 ?

Samir Saul : L'Algérie indépendante reprend le modèle de développement que lui lègue la France. Elle est continuatrice du Plan de Constantine (1958) et mène à terme son fleuron, l'aciérie d'Annaba. Volontaristes et planificatrices, les stratégies de développement et de modernisation sont identiques. Seule différence, bien sûr, l'étatisme : l'Algérie nationalise, alors que les autorités françaises comptaient, sauf exception comme la pétrolière SN REPAL, sur les incitations offertes à l'entreprise privée, suivant le modèle de l'économie concertée ou « mixte ».

Autorités françaises et algériennes s'inscrivent dans une logique développementaliste. Les diagnostics et les priorités se rejoignent : rompre définitivement avec le « pacte » colonial, vaincre le sous-développement, entreprendre la transformation sur place au moyen de l'industrialisation, résorber le chômage et le sous-emploi, élever le niveau de vie. Ces ambitions font partie des aspirations communes, partagées à travers le monde pendant l'après-guerre, parallèlement à la décolonisation. Bloc de l'Est et bloc occidental rivalisent de propositions aux jeunes pays pour surmonter les séquelles de la colonisation. L'optimisme est à l'honneur.

Cependant, ni les autorités françaises ni les autorités algériennes ne réalisent le développement de l'Algérie. La guerre compromet les efforts des premières (après les avoir suscitées !) et l'indépendance y met fin. Quant aux secondes, soumises à l'urgence et à l'ampleur des besoins, elles s'engagent à fond dans un industrialisme tendant vers le gigantisme (« industries industrialisantes »), d'autant plus risqué qu'elles misent sur les revenus de l'exportation d'hydrocarbures. Pétrole et gaz remplacent vin, blé, primeurs et minerais. La structure des échanges ressemble à celle du « pacte » colonial. Il n'y a pas de rupture avec l'héritage.

Faire reposer un projet de développement national sur les aléas du marché extérieur est hasardeux. Le pari du développement exogène se révèle malheureux. Les autorités françaises avaient fait le même choix car elles aussi comptaient sur les hydrocarbures. La disponibilité de nouvelles ressources énergétiques incite à tour de rôle Paris, puis Alger, à opter pour l'industrie lourde et les grands ensembles, véritable mystique et tropisme, dans la perspective qu'ils exercent un effet d'entraînement. Mais la production nationale ne se substitue pas aux importations, l'industrialisation endogène demeure poussive et l'autosuffisance tient du mirage.

Pour autant, il n'est que juste de relativiser l'expérience algérienne : les échecs sont plus la règle que l'exception pour les pays du Sud, quel que soit le modèle économique adopté. Ceux qui dépendent des cours des matières premières s'exposent aux déboires. Dans le monde post-1945, les belles perspectives de développement des pays du Sud font consensus et le souci des pays du Nord consiste à y être présents. Ce n'est que plus tard qu'il devient patent que le développement n'est pas au rendez-

vous et que la rupture avec le sous-développement, principal effet du « pacte » colonial, est infiniment plus ardue que prévu.

4.Les entreprises françaises étaient-elles prêtes à jouer le jeu de l'indépendance ?

Hubert Bonin : On doit aussi se demander quelle a été la stratégie de la communauté des entreprises engagées dans l'Afrique du Nord coloniale. Or il manque ici une synthèse à ce sujet. Nombre de firmes semblent avoir plié bagage dès l'indépendance algérienne ou peu après, ou se retrouvent nationalisées au fil des années. Quelles circonstances auraient-elles été pertinentes pour que le capitalisme français reste enraciné dans ces territoires ? C'est tout l'enjeu du partage du capital, des profits, des dividendes que vous abordez juste. Est-ce qu'après l'indépendance ce capitalisme métropolitain a refusé tout esprit de partage, pourrait-on dire ?

Vous indiquez ici et là que nombre de sociétés étaient prêtes à rester actives dans une Algérie « coopérative », tout comme elles le furent au Maroc, mais à une échelle bien modeste. Y aurait-il eu en Algérie une voie « réformiste » de compromis ? Une transition paisible possible ?

Samir Saul : Je constate en effet dans mon livre que les entreprises françaises ne partent pas de leur plein gré. Au cœur de sa problématique se retrouve l'enquête sur leur situation. À chacune sont posées les questions : avait-elle des raisons économiques de se retirer de l'Algérie avant 1962 ? L'Algérie était-elle devenue moins attractive ? La rentabilité avait-elle baissé ? Le but est de savoir si la décolonisation est due à des raisons économiques, soit une perte d'intérêt pour l'Algérie de la part des milieux d'affaires métropolitains et ultramarins. Cette hypothèse ne se confirme pas. Globalement la rentabilité se maintient jusqu'à la veille de l'indépendance. Les entreprises françaises de la Métropole et de ses départements algériens restent acquises et intégrées au cadre colonial, celui-ci étant fonctionnel pour elles (mais pas pour les Algériens).

Le départ des entreprises est une rupture opérée par des facteurs politiques, soit une guerre terrible qui couronne 130 ans de polarisation et une indépendance qui disloque le cadre colonial. Lourd passif et ambiance on ne peut moins propice à toute pensée, du reste arrivant sur le tard, de compromis réformiste ou de transition ordonnée. Le fossé est large et la colonisation n'est pas encore un souvenir refroidi.

De l'intégration d'Algériens dans les structures du capitalisme colonial ou du partage du capital, du profit et des dividendes il n'y en a point de traces. La bourgeoisie nationale qui, en Égypte, réclame l'égyptianisation fait défaut à une Algérie colonisée. En 1961, il n'y a d'administrateurs algériens que dans les conseils de trois des 55 sociétés étudiées : la Banque de l'Algérie (Mustapha Tamzali, Zoual El Hadj et Cheikh A. Tidjani), la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (Mustapha Tamzali) et la Société centrale de banque, ex-Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, (E. Zoual, M. Hadj-Sadok). On n'a pas d'indices tangibles d'actionnaires algériens dans les sociétés françaises. L'économie algérienne est étanchement binaire et compartimentée en deux entités logeant dans le même pays.

Malgré la présence de personnalités européennes « libérales », d'ailleurs exposées à la violence des colons ultras, tout se passe comme si une société d'outre-mer était figée sous la forme inaltérable de colonie de peuplement, un archétype du genre. Cet état de fait n'empêche pas les dirigeants français et algériens de comprendre que les relations économiques se poursuivraient après l'indépendance, mais dans des conditions de pays à pays.

5. La France coloniale a-t-elle formé des élites économiques en Algérie ?

Hubert Bonin : On peut regretter une dernière chose : qu'une étude socio-économique des élites n'ait pas été plus poussée dans votre ouvrage.

De nombreuses questions restent en effet en suspens et un chapitre sur l'éventualité d'une politique de formation scolaire professionnalisante aurait permis de s'interroger sur la diversité de la main-d'œuvre à orienter vers les usines et autres entités de services, marchands ou publics. Est-ce que les entreprises de toute nature ont contribué à former des classes populaires aisées ou moyennes en assurant leur formation et leur promotion interne, en tant que cadres moyens ou techniciens ? Est-ce que seuls les colons ont alimenté le potentiel de croissance animé par les programmes d'investissement ? Est-ce que l'impérialisme économique finissant a servi de tremplin à une génération de « petites bourgeoisies » intégrées dans le processus de développement en maturation ?

Samir Saul : Dans une société régie par le « pacte » colonial, l'instruction et la formation professionnelle pour les autochtones sont un non-sens économique. L'économie primaire dans laquelle ils sont cantonnés n'en a guère besoin. Il lui faut des bras, non des cerveaux. Après la dépression des années 1930, même les bras étaient de trop dans les grands domaines qui se mécanisaient, ce qui contribue aux phénomènes d'oisiveté forcée et de marginalisation (« clochardisation ») répandus à la campagne et dans les « bidonvilles ».

En 1944, 8 % des enfants autochtones scolarisables vont à l'école (90 % pour les colons). Les autorités françaises comprennent que l'éducation est un enjeu dans l'affrontement avec les nationalistes et le dépassement du « pacte » colonial. A la fin des années 1950, elles s'efforcent de combler l'écart, avec un certain succès relativement au retard accumulé. En 1961, les élèves « musulmans » sont plus nombreux que les européens à l'école élémentaire, mais ils avoisinent la moitié au secondaire et le cinquième au supérieur, soit 1 372 (ils étaient 140 en 1945).

L'industrialisation exige une main-d'œuvre compétente, des agents de maîtrise qualifiés, des ouvriers spécialisés. Les carences en matière de formation technique et professionnelle sont connues. Les planificateurs et décideurs français s'appliquent à pourvoir aux besoins, notamment dans les *Perspectives décennales* de 1958. Comme dans l'instruction, on reste en deçà des besoins, le rattrapage ayant commencé tardivement et exigeant du temps. De fraîche date, la politique de formation scolaire professionnalisante est toujours en devenir en 1962.

La sociologie économique de l'Algérie est d'une grande simplicité, idoine à l'idéal-type de la colonie de peuplement qu'est l'Algérie française. Au moment de l'indépendance, l'élite en Algérie est européenne ; une élite économique algérienne est introuvable, 130 ans de colonisation ayant fait leur œuvre. Rarissime haut fonctionnaire algérien, le polytechnicien Salah Bouakouir se noie accidentellement en 1961. La raffinerie d'huile végétale Mustapha Tamzali (Alger) est une entreprise à capital « musulman », mais aucune autre société anonyme autochtone n'est décelable au firmament. Sèchement dit, dans une colonie, l'économie est l'apanage des colons et de la Métropole.

La petite bourgeoisie algérienne pré-1962 n'est pas un rouage de l'économie moderne ou de l'appareil d'État ; elle est constituée principalement d'artisans d'échoppe, de marchands de boutique et de revendeurs, profils typiques de l'économie traditionnelle et retardataire. Dans les entreprises, les Algériens occupent des positions subalternes : ouvriers et personnel de soutien. Ils sont des exécutants, pas des décideurs. Il n'y a pas de politique de transfert de connaissances managériales ou de formation et de promotion interne de cadres algériens. Ce qui tient lieu d'apprentissage intra-muros se fait informellement sur le tas.

Aisément compréhensible, voire rationnelle à sa façon, la logique d'une économie coloniale sous-développée joue à fond. Sous l'égide de l'État français, les efforts pour effectuer une transition qui intégrerait les « musulmans » dans l'économie moderne, relevant leur pouvoir d'achat et procurant un marché enfin *national* aux exportations et aux filiales métropolitaines demeurent embryonnaires. Récents, ils sont loin d'avoir porté fruit en 1962. La transition en matière d'élites s'effectue dans la rupture, pas par un passage du témoin. L'Algérie n'est pas le Maroc, la Tunisie ou l'Afrique subsaharienne. L'élite économique algérienne sera formée par l'État algérien après l'indépendance. La question de la composition des élites algériennes post-indépendance est distincte de la problématique de mon livre. Prenons-la comme nouveau sujet d'enquête qu'on gagnerait à creuser.

Par Hubert Bonin, professeur émérite, Sciences Po Bordeaux et Université de Bordeaux, et Samir Saul, professeur à l'Université de Montréal.

Notes :

1. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, rééd. 2005.

2. D. Lefeuvre, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, Publications de la Sfhom, 1997 ; rééd., Flammarion, 2005.

3. G. Meynier, *L'Algérie contemporaine : bilans et solutions pour sortir de la crise*, L'Harmattan/Le Forum IRTS de Lorraine, 2000.

Bibliographie

H. Bonin, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie (1880-1997)*, Publications de la Sfhom, 2004 ; rééd. en 2010.

I. Brandell, *Les Rapports franco-algériens depuis 1962. Du pétrole et des hommes*, L'Harmattan, 1981.

H. Elsenhans, *La Guerre d'Algérie 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IVe à la Ve République*, trad. de Vincent Goupy, Publisud, 1999.

D. Lefeuvre, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, Publications de la Sfhom, 1997, rééd., Flammarion, 2005.

J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, rééd. 2005.

G. Meynier, *L'Algérie contemporaine : bilans et solutions pour sortir de la crise*, L'Harmattan/Le Forum IRTS de Lorraine, 2000.

S. Saul, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Droz, 2016.

Source : http://www.lhistoire.fr/l%E2%80%99alg%C3%A9rie-co%C3%BBtait-elle-trop-cher-%C3%A0-la-france